

Les Ulis, le 18 avril 2016

## **Acheter-Louer.fr**

Assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2016

Publication de l'avis de convocation intégrant un rectificatif à l'avis de réunion

La Société informe ses actionnaires de la publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires (BALO) du 18 avril 2016 de l'avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 15 avril 2016 (Bulletin n°47 / annonce n°1601363). Cet avis est téléchargeable sur le site internet de la Société ([www.acheter-louer.fr](http://www.acheter-louer.fr)) et celui du Journal Officiel ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)).

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions de cette assemblée générale, publiés dans l'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce paru au Bulletin des annonces légales obligatoires du 30 mars 2016 (Bulletin n° 39 - Annonce n° 1601048), ont été modifiés aux fins (i) de conserver le mode de gouvernance actuel de la Société à directoire et conseil de surveillance pour poursuivre les opérations de restructuration de la Société, le changement initialement envisagé étant reporté sine die, et, (ii) de procéder à la nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance en remplacement des membres actuels ayant donné leur démission avec effet à l'issue de l'assemblée générale.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale est mis à la disposition des actionnaires, dans les conditions et délais requis par la réglementation, sur le site internet de la Société ([www.acheter-louer.fr](http://www.acheter-louer.fr)) dans la rubrique « Informations investisseurs » et au siège social de la Société.

Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées (14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9).